

**50 Bd Franck Pilatte
06300 Nice**

Tel fixe : 04.93.89.23.33

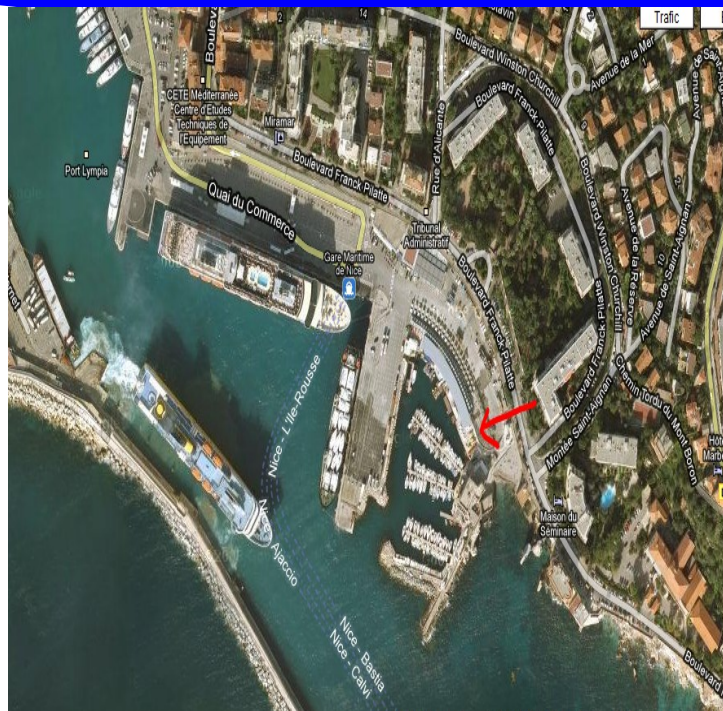
Tel mobile : 06.75.79.13.12

Email :

cdb@plongeeagleonautique.fr

Site :

www.plongeeagleonautique.fr



Accès par le 50 bd Franck Pilatte
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)

Parking à proximité

Ouvert du lundi au samedi
de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Départ des bateaux 9h00 et 14h00
Rendez-vous une demi-heure avant

Association de gestion Loi 1901
FFESSM n°04050400
déclaration jeunesse et sport n° 98.12-06
agrément jeunesse et sport 06-S-10-12-D
N° Siret 418 532 040 00015
N° Siren 418 532 040



**LE GUIDE DE
PALANQUEE
DE PLONGEE
SOUS-MARINE**



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Être titulaire de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.

Être âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen.

Être titulaire du niveau 3 minimum de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence et du RIFAP.

Présenter les aptitudes correspondant aux cinq premières compétences du référentiel guide de palanquée de la F.F.E.S.S.M. Ces cinq aptitudes doivent être attestées par un enseignant Niveau III minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou un médecin titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), un médecin hyperbare ou un médecin de la plongée. Les candidats qui, titulaires des groupes 1 et 2 acquis dans une session antérieure, ne présentent que le groupe "théorie et connaissances générales", sont dispensés de cette obligation.

PRESENTATION

Le guide de palanquée / N4

Le code du sport reconnaît au guide de palanquée des compétences et savoir-faire qui font de lui un guide de palanquée et même un enseignant de niveau 2 aux conditions d'être initiateur ou déclaré en stage d'encadrement. Il peut, d'autre part, devenir directeur de plongée pour l'exploration après une qualification de plongeur de niveau 5.

Le guide de palanquée est enfin la condition d'accès au monitorat.

La maîtrise aquatique doit aller jusqu'à permettre la démonstration.

Les connaissances théoriques doivent être d'un niveau qui permette d'accéder à une formation de moniteur.



PARTICIPATIONS AUX FRAIS

Licence et cotisation PAN

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

140 € *

Fournir un certificat médical

***au 20/02/18**

Le stage

Dispensé par des moniteurs brevetés, une session de novembre à avril incluant :

- **la théorie à la base ;**
- **20 plongées le samedi matin ;**
- **Un stage final**
- **L'examen.**

900 € **

**** frais de dossier ,d'examen CTR FFESSM non compris**

Chèques Vacances, coupon sport acceptés